

19. Exposés du Ministre des affaires étrangères et du Ministre de la défense de l'Ouganda

Débats initiaux

Délibérations du 19 avril 2006 (5415^e et 5416^e séances)

À sa 5415^e séance, tenue le 19 avril 2006, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposés du Ministre des affaires étrangères et du Ministre de la défense de l'Ouganda ». Le Conseil a entendu des exposés du Ministre des affaires étrangères et du Ministre de la défense de l'Ouganda.

Dans son exposé, le Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda a noté que l'organisation terroriste Armée de résistance du Seigneur (LRA) menaçait la paix et la sécurité régionales dans le nord de l'Ouganda, le Sud-Soudan et l'est de la République démocratique du Congo. Il a axé son exposé sur l'établissement d'un mécanisme conjoint de coordination et de contrôle de haut niveau entre le Gouvernement ougandais, l'ONU, les principaux pays partenaires et des représentants d'organisations non gouvernementales pour appuyer la stratégie et le plan d'action mis au point par le Gouvernement en vue de répondre à la situation humanitaire et de gérer la réinstallation des personnes déplacées dans le nord de l'Ouganda. Ce mécanisme comprendrait un comité mixte de suivi, qui serait chargé de cerner, de discuter et de suivre les questions liées au plan d'action d'urgence pour l'intervention humanitaire dans les zones touchées par la LRA; de fournir des conseils sur les domaines d'action au Gouvernement, aux partenaires clefs et à d'autres parties prenantes; d'établir un cadre de référence et de mobiliser les ressources nécessaires à la mise œuvre du plan d'action humanitaire d'urgence; et de s'assurer que ses décisions soient appliquées par les ministères et les institutions compétents. Elle devrait en outre veiller à la mise en œuvre en temps voulu du plan d'action d'urgence conçu pour améliorer la situation humanitaire des personnes. Le Ministre a informé le Conseil que le Gouvernement ougandais travaillait avec ses partenaires de développement à l'élaboration d'une stratégie de paix, de relèvement et de développement pour le nord de l'Ouganda¹.

Dans son exposé, le Ministre ougandais de la défense a estimé que l'organisation terroriste LRA menaçait la paix et la sécurité dans le nord de l'Ouganda, le Sud-Soudan et la République démocratique du Congo. Même si les effectifs de l'organisation s'étaient réduits grâce aux efforts combinés des Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPU), de l'Armée populaire de libération du Soudan et des Forces armées soudanaises, elle opérait désormais principalement dans le Parc national de Garamba en République démocratique du Congo. Il s'est dit préoccupé par le fait que la LRA reconstituait lentement ses capacités au moyen d'enlèvements au Sud-Soudan et en République démocratique du Congo, et faisait ainsi peser une menace potentielle plus grave à la paix et la sécurité régionales. Il a noté que la LRA allait probablement tenter d'opérer une liaison avec l'Alliance des forces démocratiques et d'autres forces négatives en République démocratique du Congo en vue d'attaquer l'Ouganda, et que ce dernier n'aurait alors pas d'autre choix que d'agir en état de légitime défense. Il a rappelé que des attaques semblables avaient été la cause de l'intervention de l'Ouganda en République démocratique du Congo en 1997 et 1998. Notant que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) avait disposé deux compagnies à environ seulement 50 kilomètres de l'emplacement des forces de